

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2016

RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE PÉNALE - (N° 3540)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Tourret

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« et »

les mots :

« des délits mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.